

CHASSE 93

					17	18
			22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Cahier spécial

progrès/dimanche

Protection de la femelle

Dernière année de chasse avant les changements

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a présenté, dernièrement le plan quinquennal de gestion de l'orignal 1994-1998.

Fidèle à des engagements pris lors du sommet québécois sur la faune et suite aux consensus établis avec les partenaires, Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et député de Roberval, a fait connaître au public sa décision quant au plan quinquennal de gestion de l'orignal 1994-1998.

Fruit d'une vaste opération d'information et de consultation du public entreprise au printemps 1992 par le MLCP, la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ) et la Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ), ce plan de gestion vise à freiner la décroissance du cheptel et à amorcer une augmentation des populations d'originaux tout en maintenant les milliers de jours-récréation générés par la chasse à l'orignal et les retombées économiques qui y sont reliées.

Situation

Voici les faits saillants du plan de gestion de l'orignal, pour chacune des zones de chasse:

- Pour les zones 19 Nord, 21, 23 et 24, la chasse à l'orignal demeure interdite, car les densités d'originaux ne justifient pas une récolte.

- Pour les zones de chasse 7, 19 Sud, 20 et 22, le statut quo s'applique, c'est-à-dire que les

chasseurs et chasseuses pourront abattre soit un mâle, une femelle ou un veau.

- Pour les zones de chasse 1 à 6 ainsi que 8 à 18: (la zone 18 comprend l'ensemble des territoires de chasse du Saguenay-Lac-Saint-Jean).

le plan de gestion vise la protection des femelles adultes et des restrictions s'appliqueront à toutes les zones de chasse selon certaines modalités:

le permis de chasse permettra toujours au chasseur et à la chasseuse de récolter un mâle adulte ou un veau;

les modalités du plan de gestion s'appliqueront autant aux chasseurs et chasseuses à l'arc qu'aux chasseurs et chasseuses utilisant l'arme à feu;

les modalités du plan de gestion s'appliqueront dans les réserves fauniques;

sauf pour les zones de chasse 12, 13, 16 et 17, les permis spéciaux qui donneront le droit de récolter une femelle adulte seront attribués par tirage au sort, chaque année, au début de l'été. Ce permis sera gratuit mais afin de l'obtenir, les chasseurs et chasseuses seront soumis au tarif régulier des tirages au sort du Ministère. Le nombre de permis alloués dans chaque zone sera réajusté chaque année s'il y a lieu afin que la récolte respecte les limites fixées dans le plan.

la chasse sélective de la femelle adulte s'appliquera dans les zecs de la même façon que dans la zone.

Afin de bien faire connaître les

objectifs du plan de gestion, les modalités de chasse et leurs implications, le Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche avise tous les chasseurs et chasseuses qui achèteront un permis de chasse à l'orignal en 1993, qu'ils pourront prendre connaissance des nouvelles règles qui régiront la chasse à l'orignal en 1994 dans le résumé des principales règles de chasse.

Le ministre Gaston Blackburn qualifie d'extrêmement positif le bilan de cette vaste opération conjointe d'information et de consultation. Il tient à souligner la qualité de la contribution des chasseurs et chasseuses du Québec lors du sondage effectué auprès d'eux par le MLCP ainsi que la participation déterminante des trois fédérations partenaires.

Résultats escomptés

Pour l'ensemble des zones, le ministère espère protéger l'espèce et améliorer le cheptel. Voici les résultats escomptés par les biologistes du MLCP:

1991: femelles récoltées: 4320 (100 pour cent);

1994: Première année du plan avec: interdiction de la femelle, zone 14 et 15

alternance, zones 12, 13, 16 et 17: femelles protégées

femelles probablement récoltées: 1243 (28 pour cent), femelles épargnées :3087 (72 pour cent);

1995: Seconde année du plan avec:

interdiction de la femelle, zones 14 et 15

alternance, zones 12, 13, 16 et 17: femelles autorisées

femelles probablement récoltées: 2338 (54 pour cent); femelles épargnées : 1992 (46 pour cent);

1996: Troisième année du plan avec:

ouverture de la chasse à la femelle zones 14 et 15

alternance, zones 12, 13, 16 et 17: femelles protégées

femelles probablement récoltées: 1732 (40 pour cent); femelles épargnées 2588 (60 pour cent);

1997: Quatrième année du plan avec:

alternance, zones 12, 13, 16 et 17: femelles autorisées

femelles probablement récoltées: 2827 (65 pour cent); femelles épargnées : 1493 (35 pour cent);

1998: Cinquième année du



TRADITION - Les chasseurs, comme Louis Gagnon du Chemin de la Réserve à Chicoutimi, pourront continuer de courtiser les originaux mâles pendant la période d'application du plan quinquennal de gestion de l'orignal. Les femelles seront contingentées dans plusieurs secteurs.

plan avec:

alternance, zones 12, 13, 16 et 17: femelles protégées

femelles probablement récoltées: 1732 (40 pour cent); femelles épargnées : 2588 (60 pour cent).

Pour les zones 17, 19 Sud, 20 et 22

- maintien ou hausse légère de la récolte actuelle;

- stabilité de la population dans la zone 20;

- croissance légère dans les zones 19 Sud et 22;

- taux de croissance à surveiller dans la zone 7, où le nombre d'accidents routiers impliquant des originaux augmente.

Chasse sélective

Tel que spécifié dans la tournée de consultation, le MLCP prévoit que ces gains permettraient de changer la tendance des populations, qui est actuelle-

ment une baisse d'environ 1 pour cent par année, pour une croissance annuelle nette d'environ 1,5 à 2,0 pour cent, soit une augmentation d'environ 15 pour cent de la population après 5 ans, compte tenu des effets d'un prélèvement accentué sur les veaux.

La hausse serait plus importante dans les zones 14 et 15, grâce à l'effort supplémentaire des deux premières années alors que l'arrêt de la récolte des femelles reproductrices dans les zones 3, 4, 5 et 6 permettra à la population de s'accroître malgré une forte activité de chasse.

Les biologistes prévoient que le nombre d'originaux abattus par 100 chasseurs diminuera quelque peu au début, surtout pour la première année où il pourrait passer de 7,5 à 5,5, mais s'améliorera par la suite grâce à l'augmentation de la population d'originaux et à la présence d'une plus grande proportion de veaux, et dans les forêts et dans la récolte.



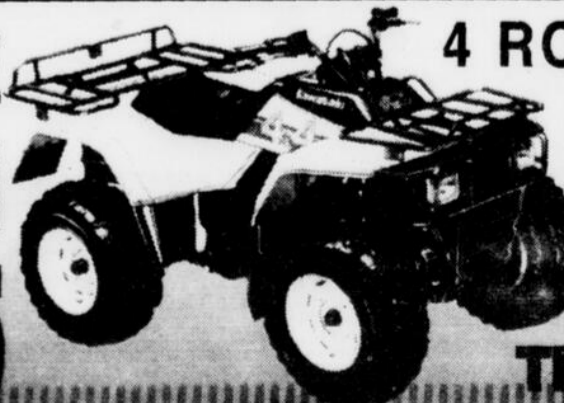
VEAU - Les biologistes prévoient que le nombre d'originaux abattus par 100 chasseurs diminuera quelque peu au début, surtout pour la première année où il pourrait passer de 7,5 à 5,5, mais s'améliorera par la suite grâce à l'augmentation de la population d'originaux et à la présence d'une plus grande proportion de veaux, et dans les forêts et dans la récolte.

SEMAINE

Kawasaki

L. & L. SPORTS 549-8195

251, NORMANDIE, RIVIÈRE-DUMOULIN



4 ROUES 1993 4X4

5595\$

TREUIL GRATUIT

Chasse à l'original:

Aucun changement à la réglementation pour 1993

La majorité des changements à la réglementation pour les activités de chasse auront lieu l'an prochain. Cet automne, les disciples de Nemrod, composeront sensiblement avec les mêmes règles que l'an dernier tout en espérant capturer le gibier qu'ils courtisent depuis longtemps.

A l'approche de la prochaine saison de chasse à l'original, les chasseurs doivent prendre en considération que la réglementation applicable cette année est la même que celle de l'an dernier dans la zone 18 qui regroupe l'ensemble des territoires de chasse du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il n'y a donc aucune nouvelle mesure issue de la consultation sur la gestion de l'original qui sera applicable cette année.

La mesure prévoyant notamment un tirage au sort pour l'abatage de la femelle n'entrera en vigueur qu'en 1994.

Permis de zone:

Tout comme l'an dernier, chaque chasseur devra faire le choix de la zone pour laquelle son permis de chasse à l'original sera valide. Ce choix, fait lors de l'acquisition, est défini sauf pour un chasseur dont la présence serait requise pour compléter un groupe qui participe à une chasse contingentée dans une ZEC, une réserve faunique ou une pourvoirie.

Date limite pour l'acquisition:

Le M.L.C.P. tient à rappeler qu'il existe une date limite pour faire



ORIGINAL - La nouvelle réglementation concernant la protection de la femelle original sera en application seulement lors de la saison de chasse 1994. Cette année, les règles sont les mêmes que l'an dernier dans la zone 18.

l'acquisition de son permis de chasse à l'original. Ainsi, les nombreux dépositaires de la région cesseront d'émettre des permis la veille de l'ouverture de la saison de chasse à l'original, soit:

Le 10 septembre pour les zones 19 Sud et 22;

Le 24 septembre pour les zones 14, 16, 17 et 18;

Le 8 octobre pour les zones 1, 2, 3, 4, 10, 11, 12, 13 et 15.

Certificat du chasseur:

Les chasseurs doivent prendre en considération qu'une bonne expédition de chasse se prépare longtemps d'avance et que la vérification de l'état de son certificat de chasseur est un élément essentiel de cette préparation.

Il est important de se rappeler qu'il est obligatoire d'avoir un certificat de chasseur valide et en bon

état pour faire l'acquisition d'un permis de chasse. Toute personne qui a actuellement un certificat expiré ou endommagé doit s'adresser

dans les plus brefs délais à la direction régionale du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour effectuer les changements nécessaires afin qu'il soit conforme aux exigences pour la prochaine saison.

Si, lors de la vérification, un chasseur constate que son certificat est brisé ou expiré, il peut procéder à son remplacement ou à son renouvellement en communiquant avec la Direction régionale du M.L.C.P. au 3950, boul. Harvey à Jonquière, au numéro (418) 695-7883.

De plus, le Ministère a pris des mesures particulières afin d'accommoder ses clientèles du Lac Saint-Jean. En effet, il sera possible de procéder au renouvellement ou au remplacement du certificat lors de deux journées spéciales, soit le mardi, 7 septembre 1993 au bureau de la conservation de la faune à Roberval, au 625, boul. Sauvé, et le lendemain, 8 septembre 1993 à Mistassini, au bureau de la conservation de la faune, au 58, rue Savard.

La Direction régionale du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche souhaite à tous les chasseurs une excellente saison de chasse dans le respect des règles, de la nature et des autres utilisateurs de la forêt.

La chasse à l'aubaine
se poursuit jusqu'au **15 octobre**
chez **Sport Mécanique**

EXCLUSIF À SPORT MÉCANIQUE RT

- Gagnez une Kitty Cat 1994
- Gagnez une paire de billets d'avion pour HAWAÏ
- Gagnez une paire de billets d'avion pour les BAHAMAS
- Gagnez un système d'alarme pour protéger votre motoneige



• Recevez 450\$ en argent Cat

Courez la chance de gagner une motoneige Kitty Cat 1994, à l'achat d'une motoneige Arctic Cat 1994. De plus, vous aurez la chance de gagner une paire de billets d'avion pour HAWAÏ ou les BAHAMAS et recevez jusqu'à 450\$ en argent Cat.

Tirage le 22 octobre 1993

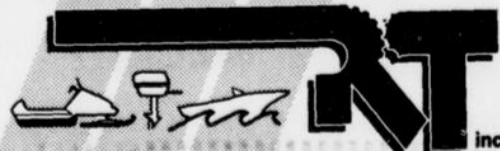
M.B. Achetez une MOTONEIGE Arctic Cat 1993 neuve et participez au tirage des billets d'avion.

Sport Mécanique

1405, boul. Tadoussac, Chicoutimi (secteur nord) 545-4766

• Vente • Service
• Réparation
Distributeur:
Arctic Cat

Ouvert tous les soirs jusqu'à 21h les samedis jusqu'à 16h.



spécial
chasseurs

4 x 4 POLARIS
1993 350 liquide

TREUIL GRATUIT

à l'achat!
Capacité: 2000 lb

6 299\$

ATELIER ANDRÉ FORTIN

270, ave du Pont Nord, Alma
Bureau: 662-2532 • Atelier: 662-6140

Conservation des viandes

L'Original après le coup de feu...

Le coût d'une excursion de chasse à l'original peut varier en fonction de plusieurs facteurs. La distance à parcourir, la nourriture, les munitions, les armes, le service de guide etc. Mais le chasseur qui a la chance d'abattre un original récupère très facilement les som-

mes dépensées, à condition toutefois de se soumettre à certaines directives essentielles qui lui permettront de profiter pleinement et sans pertes, de l'animal tant convoité.

Bien préparé la chair de l'original est en tout comparable à celle

du boeuf de la meilleure qualité, mais pour l'obtenir, il est nécessaire de surveiller scrupuleusement chaque étape, depuis la mort de la bête jusqu'au dépeçage final pour sa conservation.

D'abord ne poursuivez jamais un original blessé qui se relève et

s'enfuit. S'il se sent couru, il s'éloignera considérablement et sera difficile, sinon impossible, à retracer. Donnez-lui le temps de se coucher, de saigner et de mourir sur place, ce qui se produira infailliblement s'il est touché à mort. Il est bon d'attendre de 20 à 30 minutes avant d'entreprendre sa recherche.

Si l'original que vous venez d'abattre a les yeux fermés, attention, c'est là un signe de danger pour le chasseur. L'original, tout comme le caribou et le cerf de Virginie, meurt normalement les yeux ouverts.

Après la séparation des quartiers, dans le bois, il est bon de les envelopper dans du coton à fromage et de les suspendre dans un endroit frais. Si vous ne pouvez pas les suspendre, posez-les sur des rondins de bois ou sur des pierres, ils s'aéreront ainsi plus rapidement que s'ils étaient posés sur le sol.

Par temps chaud, les viandes sont susceptibles de fermenter, il est donc important de les surveiller et surtout éviter d'empiler les quartiers les uns sur les autres.

Pour dépecer et couper de façon convenable votre bête vous pouvez la confier à un de vos amis boucher ou encore vous procurer le volume «L'original», publié par l'Institut national des viandes qui prodigue tous les conseils, du dépeçage à la cuisson.



Portez votre dossard

Pour la sécurité des chasseurs, le port du dossard de couleur orangé fluorescent est obligatoire, au Québec, pour pratiquer la chasse de presque tous les gibiers. La chasse à l'arc pendant la saison spécifique de la chasse à l'arc, l'oiseau migrateur, la corneille et le colletage du lièvre sont les activités où le dossard n'est pas obligatoire. Pour le colletage du lièvre, il serait cependant important de la porter. Le lièvre n'y verra pas de différence et le chasseur sera mieux protégé. Il en existe en différents matériaux. Il faut en choisir qui soient silencieux et visibles.

La Bernache du Canada

Changement dans la voie migratoire

Selon certaines données du Service canadien de la faune, l'effectif de l'ensemble des races de Bernaches du Canada a été stable ou à la hausse, au cours de la dernière décennie, sur le continent.

Dans l'est, après avoir connu vingt ans de croissance jusque vers 1975, la population de la voie atlantique de migration a commencé à décliner au milieu des années 1980. Selon l'indice provenant des dénombrements aériens réalisés chaque hiver, le dernier effectif à suscité de l'inquiétude: l'indice de l'hiver passé était inférieur de 26 pour cent de la moyenne des dix dernières années.

Au même moment, les relevés nationaux sur les prises rapportées par les sauvagniers indiquent une séquence de mauvaise production depuis quatre et cinq ans, comme ailleurs dans l'est du continent. Ainsi l'automne dernier, les chasseurs québécois ont rapporté un seul jeune pour cinq adultes récoltés.

Récemment, on a par ailleurs instauré de brèves saisons de chasses tôt en septembre, dans plusieurs états de L'Est et des Grands Lacs, pour favoriser la récolte, des bernaches dites «résidentes». En effet, suite à l'introduction de stocks, de la race géante dans le nord-est américain, on observe depuis quinze ans un accroissement très important de cette nouvelle population. D'ailleurs, après avoir envahi le sud de l'Ontario, ces bernaches nichent maintenant dans le sud du Québec.

Les goélands, problème ou légende?

Le Goéland à bec cerclé est l'espèce la plus connue le long du fleuve Saint-Laurent. Qui ne l'a pas rencontré dans un endroit public de la majorité des villes du sud-ouest du Québec!

On compte dix grandes colonies, dont celle de Montréal, Varennes, Contrecoeur, Québec, Montmagny et Baie-Comeau, pour un total estimé de 125 000 couples. Par ailleurs, quelques 700 000 couples fréquentent les Grands-Lacs.

LA SCF, en collaboration



CHIEN - De plus en plus, les chasseurs d'oiseaux migrateurs optent pour un chien rapporteur. En plus d'un fidèle ami qui ne se lève jamais en retard, il rapporte le gibier perdu.

avec un groupe de recherche de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a étudié le régime alimentaire de cet oiseau dans deux colonies. Insectes, vers de terre, déchets de toutes sortes et poissons constituent, par ordre d'importance, l'essentiel de la nourriture apportée aux jeunes goélands qui vivent dans nos environnements péri-urbain.

Le Goéland à bec cerclé est un oiseau aquatique très opportuniste, il s'est adapté avec succès au milieu urbain. Aucune étude scientifique n'a jamais prouvé qu'il détruit quantité de nids et couvées de canards. Les connaissances actuelles démontrent qu'il ne représente que peu de risque pour la santé publique.

La population continuera de s'accroître en fonction de la mauvaise gestion des déchets, c'est-à-dire si nous continuons de le nourrir artificiellement.

Contamination de la sauvagine

En 1988, le Service cana-

dien de la faune a entrepris une vaste enquête pour évaluer la contamination de la chair de sauvagine. En quatre ans, une cinquantaine de chasseurs québécois, six communautés autochtones et Hydro-Québec ont fourni 755 spécimens provenant de 27 espèces de canards et d'oies.

A première vue, il semble que les concentrations observées le long du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires soient généralement inférieures à celles du nord québécois. On note que les concentrations de mercure et de Biphényles polychlorés (BPC) sont semblables à celles détectées ailleurs au Canada.

Les canards piscivores qui occupent une position élevée dans la chaîne alimentaire sont plus contaminés que ceux situés plus bas, comme les canards herbivores. En général, les bec-scies, morillons, macreuses, garots et canards kakawis accumulent une plus grande quantité de contaminants que les sarcelles, canard noir, colvert, chipeau, pile et branchu.



Regroupement
Régional
des Gestionnaires
de Zecs

du Saguenay Lac Saint Jean inc.

La faune, une ressource renouvelable mais non épuisable!

Où et combien ça compte en bout de ligne?

Chasseurs et amateurs de la nature

Pour que vous et vos enfants profitiez encore d'une faune riche en variétés au cours des années à venir, le Regroupement Régional des Gestionnaires de Zecs du Saguenay Lac-St-Jean vous invite à poursuivre les efforts de conservation entrepris afin d'assurer un suivi et un contrôle de l'exploitation de la faune sur leur territoire pour assurer un équilibre entre la demande des utilisateurs et l'offre faunique.

Merci de votre collaboration.

Bonne saison de chasse à tous!

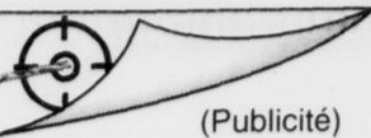
Les Zecs, une plus grande accessibilité à la faune pour tous, renseignez-vous à l'accueil sur les droits et devoirs des usagers.

Gratifier, c'est l'"FAUNE" et payant!

LOTO-FAUNE

Regroupement Régional des Gestionnaires de Zecs du Saguenay-Lac-St-Jean

Vous pourriez gagner de 2 \$ à 100 \$ demandez vos billets à l'accueil!



Loi canadienne sur le contrôle des armes à feu

Pour réduire le nombre d'accidents mortels

Depuis le 1er janvier 1993, de nouveaux règlements pour accroître la sécurité publique ont été mis en application, en ce qui concerne le transport, le remisage, l'acquisition et la possession d'arme à feu. Les chasseurs se doivent donc de respecter ces lois.

Ainsi, deux nouveaux critères importants permettent de déterminer s'il s'agit ou non d'une arme à feu à autorisation restreinte.

Nouvelle façon de mesurer la longueur du canon

Les fusils et carabines semi-automatiques à percussion centrale, et dont le canon mesure moins de 470mm (18,5 po) de longueur, sont des armes à autorisation restreinte depuis 1978.

La nouvelle loi précise la façon correcte de mesurer la longueur des canons. Le mesurage ne tient compte que de la longueur du canon lui-même. Les accessoires et pièces ajoutées au canon, tels un cache-flamme ou un frein de bouche, ne sont désormais plus inclus dans le mesurage.

Seront dorénavant considérées «armes à autorisation restreinte», et devront être enregistrées à ce titre, les armes à feu semi-automatiques à percussion centrale, dont le canon, bien que mesurant à moins de 470mm, est allongé par un dispositif.

La définition d'une arme à feu historique a été modifiée

La loi précédente considérait comme arme historique toute arme à feu fabriquée avant 1898, qui n'avait pas été conçue pour utiliser des munitions pour le tir à percussion centrale ou annulaire. De même, si



ARME A FEU - La nouvelle réglementation sur les armes à feu comprennent certaines obligations pour le chasseur. Avant de partir en expédition, les disciples de Nemrod doivent connaître ces nouvelles exigences afin d'accroître la sécurité du public.

l'arme à feu avait été fabriquée ou redessinée pour n'utiliser que des munitions à percussion centrale ou annulaire dont on avait cessé la fabrication commerciale, on la considérait comme arme historique.

Dans la nouvelle loi, la référence aux «munitions de fabrication commerciale» n'existe plus. On identifie plutôt les «munitions généralement disponibles au Canada». Ce changement permet une classification plus précise des armes en distinguant clairement les armes historiques des armes à autorisation restreinte.

Dorénavant, une arme à feu qui utilise des munitions généralement disponibles sur le marché au Canada - qu'elles soient de fabrication commerciale ou non - n'est plus considérée comme une arme historique. Par conséquent, des armes

de poing qui étaient autrefois considérées comme des armes à feu historiques peuvent maintenant être des armes à autorisation restreinte. Leur enregistrement est donc obligatoire. Il n'est cependant pas nécessaire d'enregistrer les carabines et fusils de chasse historique.

L'enregistrement d'une arme à feu à autorisation restreinte

Toute personne qui désire enregistrer une arme à autorisation restreinte doit, pour être en mesure de faire sa demande d'enregistrement, détenir une Autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Pour obtenir plus de renseignements ou des exemplaires, communiquez avec le corps policier ou le préposé aux armes à feu de votre localité ou encore avec le bureau du chef provincial ou territorial des préposés aux armes à feu.

Accrochez-vous à cette affaire!



1994 Bayou 400 4x4
Rabais de \$800.

et treuil GRATUIT



Bayou 300 4x4 1994

Rabais de \$700. et treuil GRATUIT

Sautez sur un Kawasaki

Bayou 4x4 VTT, et obtenez en prime un treuil

WARN de 2000 lb ou rabais de 300\$



Faites vite! Cette offre est en vigueur entre le 1er septembre et le 30 novembre 1993.

Kawasaki
V'la le bon temps!

La Baie Moto Sports Enr.

544-6530

1142, Avenue du Port - Ville de La Baie

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi-mardi-mercredi de 8h à 5h.
Jeudi-vendredi de 8h à 21h.

Devenez un expert. Suivez un cours de conduite du C.V.T.T.

HONDA
Pars avec nous.



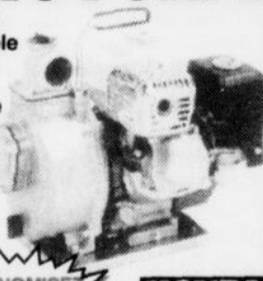
HONDA TRX 300 1994
FWR 4 X 4

ECONOMISEZ 600\$

MAINTENANT EN MONTRE

MOTO-POMPE

WB20XC
Ce modèle portatif de 3.5 CV a une capacité de 500 litres à la minute

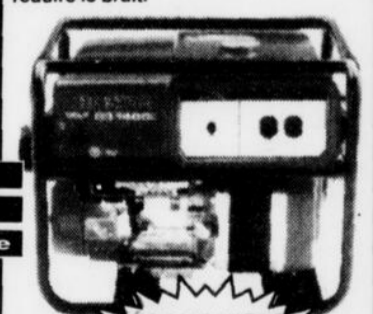


ECONOMISEZ 149\$

HONDA
Produits
Mécanique

GÉNÉRATRICE

EB1400XC - Peut fonctionner jusqu'à 14 heures d'affilée. Système Oil Alert™ avec lampe-témoin. Régulateur automatique du voltage. Cadre complet. Filtre à air et silencieux de grande capacité pour réduire le bruit.



ECONOMISEZ 249\$



Robin Dallaire
Président dir. général



Sylvain Dallaire
Dir. des ventes



Gervais Thibeault
Représentant

FAUT VOIR

DALLAIRE

EQUIPEMENT
343-3758

- VENTE
- SERVICE
- LOCATION

ST-BRUNO

560, Melançon



Facilement accessible

La chasse au petit gibier reste populaire

Dès le 18 septembre, une semaine avant que ne débute la chasse à l'original sur l'ensemble du territoire de la zone 18, les adeptes de la chasse au petit gibier se promèneront à travers les bois avec leur fusil de calibre .410, .20, .12 ou encore avec une carabine de calibre .22 et tenteront de cerner les gélinottes

huppées et les tétras des savanes qui se cacheront à travers les feuilles rougies par l'automne.

La chasse au petit gibier est facilement accessible et pratiquée par de nombreux adeptes. L'avantage de ce genre de chasse c'est qu'elle n'exigent aucune préparation. Enfin, très peu comparativement à

la chasse au gros gibier comme l'original ou le caribou.

Il suffit de se lever tôt le matin et de se rendre sur un territoire giboyeux à proximité de la ville. Les ZEC de la région et les territoires limitrophes représentent des endroits par excellence pour pratiquer ce genre d'activités. Les jeunes peuvent facilement accompagner leur parent dans ce genre de partie de chasse.

La chasse à la perdrix est plus difficile en début de saison en raison de l'abondance des feuilles et de l'épaisseur du couvert forestier qui permettent à la gélinotte huppée de déployer sa huppe sans que le chasseur ne puisse l'apercevoir. Pendant la chasse à l'original, les chasseurs de gros gibier s'abstiennent de tirer sur les perdrix de crainte de déranger l'original qu'ils pourchassent.

Par les amateurs de chasse au lièvre, c'est le temps de préparer les collets et d'identifier les sentiers de ces lapins sauvages. Pour augmenter le plaisir, les chasseurs organisent également une battue, en groupe, avec des chiens qui rabattent les lièvres. C'est une activité qui procure des sensations fortes à tout chasseurs. Faites comme des milliers de Québécois et vivez les plaisirs de la chasse au petit gibier.



PETIT GIBIER - La chasse du lièvre avec des chiens de chasse procure beaucoup de plaisir aux disciples de Nemrod. C'est une activité qui gagne beaucoup en popularité.

GREG GUARDO

et la L'arc chasse



LES ÉDITIONS DE L'HOMME

Nouveau livre

L'arc et la chasse

Voici une nouvelle édition revue et augmentée d'un ouvrage qui s'inscrit dans la tradition des bons livres pratiques. Agrémenté de nombreux tableaux, de graphiques et d'illustrations, il contient:

... les principes et les applications de la chasse à l'arc;

... la description des accessoires et des avantages respectifs des différents modèles d'arcs, de flèches et de pointes;

... la description des gibiers.

«Greg Guardo étudie en profondeur tous les points de l'arc et son utilisation à la chasse. Écrit par un chasseur compétent et expérimenté, ce livre est passionnant et indispensable.» André Croteau, CBF Bonjour

«Jamais jusqu'à maintenant n'ai-je pu lire un volume aussi sérieux, fouillé et touffu que L'Arc et la chasse de Greg Guardo, écrit par un Québécois pour des Québécois. Après avoir lu ce bouquin, les archers seront bien armés... pour la chasse.»

André A. Bellemarre, Le Soleil «Avant la publication de l'excellent volume de M. Guardo, on ne pouvait avoir accès au monde magnifique de la chasse à l'arc qu'en anglais (...). Pour le chasseur francophone, quelle que soit l'arme utilisée, L'Arc et la chasse reste une ressource indispensable, James J. Shubert, président de la World Bowhunting Association.

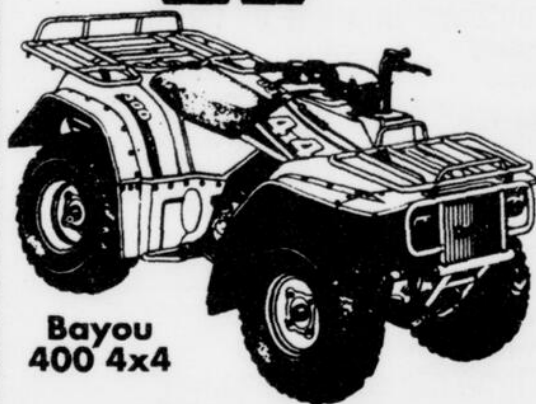
Greg Guardo enseigne la physique au Cégep du Vieux-Montréal. Consultant pour le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, il a collaboré à l'établissement d'un programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune. Il est instructeur des deux fédérations québécoises de tir et de chasse à l'arc.

C'est un ouvrage que les archers du Saguenay-Lac-Saint-Jean apprécieront. L'auteur fait preuve de rigueur et de justesse dans ses propos, comme l'exigent les archers d'ici.

Publié aux Éditions de l'homme.

Accrochez-vous à cette affaire!

Sautez sur un Kawasaki Bayou 4x4 VTT, et obtenez en prime un treuil **WARN** de 2000 lb



Bayou 400 4x4



Bayou 300 4x4

FAITES VITE!

CETTE OFFRE PREND FIN LE 30 NOVEMBRE 1993

sports

Kawasaki
V'là le bon temps!

DEVENEZ UN EXPERT!
Suivez un cours de conduite de C.V.T.T.

3055, ave du Pont Sud
Alma / 668-7389

DRC inc.

Caribou, chevreuil, ours et orignal

L'enregistrement du gros gibier est obligatoire

La période de chasse au gros gibier approche à grands pas. Ainsi les adeptes de ce sport ancestral pour les québécois doivent se rappeler que l'enregistrement du gros gibier abattu est obligatoire, que ce soit un caribou, un cerf de Virginie, un ours noir ou un orignal.

Aussitôt l'animal abattu, il faut détacher de son permis le coupon de transport et l'attacher à la bête. Lorsque c'est un orignal, le chasseur doit veiller, le jour même de l'abatage, à ce que soit apposé sur l'animal le nombre de coupons de transport qui correspond à la limite de prise annuelle établie. Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (zone 18), cette limite est d'un orignal par 2 chasseurs, sauf dans les zecs Lac-au-Sable, Des Martes, au Buteux et Bas-Saguenay, où l'activité nécessite 3 chasseurs pour abattre un orignal. Ainsi, les deuxième et troisième coupons, s'il y a lieu, doivent provenir du permis de chasse d'une personne ayant participé à la même excursion

de chasse au cours de laquelle l'orignal a été abattu.

L'enregistrement

Dans les 48 heures après avoir quitté son lieu de chasse, la personne ayant abattu un gros gibier doit le faire enregistrer auprès d'un agent de conservation ou d'un préposé dans un des 5 postes d'enregistrement en opération au cours de la saison de chasse automnale.

- Chicoutimi, 1281, rue Manic, de 10h00 à 18h00;
- Alma, 1671, ave. du Pont Nord, de 10h00 à 18h00;
- Mistassini, 58, rue Savard, de 10h00 à 18h00;
- Roberval, 625, boul. Sauvé, de 10h00 à 18h00;
- Poste d'accueil de la zec Chauvin, près du village de Sacré-Coeur, de 7h00 à 22h00.

Modalités importantes

La Direction régionale du Ministère rappelle aux chasseurs ayant abattu un gros gibier qu'ils doivent se pré-

senter en personne avec la carcasse complète de l'animal aux stations d'enregistrement et apporter avec eux leur permis de chasse; si ce dernier est en mauvais état, il serait préférable d'avoir aussi une autre pièce d'identité (permis de conduire, certificat du chasseur, autre).

Le Ministère souhaite à tous les chasseurs une excellente saison de chasse et d'agréables moments de détente en forêt. Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage, il faut utiliser le réseau téléphonique sans frais S.O.S. Braconnage au 1-800-463-2191, car...

Braconner, c'est voler!



Chasseurs, visez juste!

Frappez dans le mille
avec les aubaines du Pavillon
Chasse et Pêche de Chicoutimi

Munitions
cal. 12

Boîte de 25

4²⁹

"Sellier et Bellot"

Longueur de 2 3/4", charge de 1 1/8 oz, 3 1/4 dram. Grosseurs de plombs disponibles: 2-4-5-6 et 7 1/2. #26680

Etui rigide

"Kolpin"

Pour véhicule Tout Terrain, fabriqué de polypropylène moulée pour une arme avec lunette de tir. #26482

49⁹⁹

Canif
Buck 110

Lame 3 3/4" et cran d'arrêt. Manche en bois. Avec étui de cuir. #1709

49⁹⁹

Cadenas
pour arme

"Master"
Universel

9⁹⁹

Obligatoire
par nouvelle loi
sur armes à feu (1993)

Pavillon
CHASSE et PÊCHE
de Chicoutimi

270, Route 170 / 696-2210

Commandes téléphoniques acceptées à frais virés

L'EMBARRAS DU CHOIX



Choisissez entre l'option #1 ou #2 lorsque vous faites l'achat d'un nouveau VTT Polaris. Consultez votre concessionnaire Polaris pour obtenir plus de renseignements.

Offre valable du 1^{er} août jusqu'au 31 octobre 1993.

1. 200\$ de marchandise GRATUITEMENT

Votre choix de 200\$ de vêtements ou accessoires Polaris.

2. Contrat de service prolongé

Recevez un contrat de service prolongé d'un an sur votre nouveau VTT.

ATTENTION: Les VTT peuvent être dangereux. Ce sont des machines conçues pour des adultes de 18 ans et plus. Pour votre sécurité: Portez toujours un casque, lunettes et autres vêtements de protection. Soyez vigilants en terrain difficile. Polaris recommande un cours d'entraînement pour tous les conducteurs. Pour plus de renseignements, consultez votre concessionnaire ou composez le 1-800 Polaris.

Disponible seulement chez les concessionnaires participants.

POLARIS Croyez-le.

**GOBEIL ÉQUIPEMENT
(1987) LTÉE**

2138 Boul. St-Jean-Baptiste
Chicoutimi 549-3956

*Sujette à la disponibilité des modèles dans l'inventaire du concessionnaire.

Responsabilité des sauvaginaires

Les oiseaux migrateurs exigent du respect

Le sauvaginaire, comme tout chasseur sportif, peut dès aujourd'hui investir personnellement dans la perpétuation des activités traditionnelles de chasse. Une des meilleures façons de le faire, et peut-être la moins coûteuse et la plus simple, c'est de s'obliger à des comportements et à des techniques de chasse dans un strict respect des valeurs de notre société.

A l'image de l'ensemble des sportifs, les chasseurs ont la responsabilité de veiller à leur image, à protéger la faune et à respecter les règles du jeu.

Code de comportement

Connaître et suivre avec rigueur les lois et règlements

Respecter intégralement la propriété privée ou publique

Respecter et tenir compte des autres usagers de la ressource

Connaître l'efficacité de son arme et des projectiles

Pratiquer son habileté à manipuler son arme efficacement

Appliquer des règles d'une poursuite équitable du gibier

Tirer toujours pour abattre le gibier «à coup sûr»

Appliquer toutes les règles de sécurité pertinentes

Avoir sur place, immédiatement, tous les moyens de récupération du gibier, (exemples: un chien de chasse efficace ou une embarcation adéquate)

A bien y penser!

Chaque année, les chasseurs d'oiseaux migrateurs déclarent des pertes de gibier. Si chacun des 50 000 québécois chasseurs d'oiseaux migrateurs améliore son efficacité en pratiquant le sport du tir au fusil de chasse et évite ensuite de blesser seulement deux canards, oies ou bernaches, les sauvaginaires québécois contribueront à sauvegarder plus que les 80 000 Canards noirs récoltés l'automne dernier.

Pratiquer le tir à la volée

Pour le chasseur d'aujourd'hui, savoir chasser implique l'excellence au tir. Le sauvaginaire doit donc non seulement respecter les règles de sécurité dans la manipulation de son fusil de chasse, mais aussi être personnellement très habile au tir à la volée.

- pratiquer le tir aux pigeons d'argile

- commencer sa pratique un mois avant la chasse

- pratiquer au moins une fois par semaine

- tirer une cinquantaine de pigeons d'argile chaque fois

- pratiquer des positions de chasse à la sauvagine

- viser des cibles volant en direc-



SAUVAGINIERS - Les chasseurs d'oiseaux migrateurs doivent être en mesure d'identifier leur gibier et pratiquer leur habileté au tir à la volée afin d'éviter de blesser inutilement le gibier cour-tisé. Utiliser un chien de chasse est également une excellente initiative.

tion du tireur, venant de l'avant ainsi que des cibles latérales gauches, latérales droites et survolant directement le tireur.

On encourage la pratique du «sporting clay». Plusieurs stations offrent des parcours de chasse imitant des situations rencontrées par

les chasseurs de sauvagine. C'est le cas notamment du club la Bernache de Jonquière.

KODIAK 400cc 1993
TREUIL 2000 LB INCLUS

RABAIS DE **600\$**

BIG BEAR 1994
TREUIL 2000 LB INCLUS

RABAIS DE **550\$**

TIMBERCRAFT 250 1993

RABAIS DE **600\$**

WARRIOR 350X 1993

RABAIS DE **1100\$**

BREEZE 125cc automatique

RABAIS DE **500\$**



PASSEZ VOIR LA GAMME COMPLÈTE DE MOTONEIGES 1994

PRÉSENTEMENT EN MONTRE

GARANTIE DISPONIBLE

Telle que la garantie du fabricant pour une période de 36 mois sans aucune franchise, kilométrage illimité!



Alma Yamaha

(FACE AU MOBILIER JEANNOIS)

ACHETEZ UNE MOTONEIGE YAMAHA 1994 AVANT LE 31 OCTOBRE ET RECEVEZ UN COUPON-RABAIS JUSQU'À 250\$

1715, AVENUE DU PONT SUD - ALMA 662-5902 FAX: 668-7425